

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
nommant les membres du Conseil de promotion de la
citoyenneté et de l'interculturalité avec voix délibérative. -
Extrait**

A.Gt 18-07-2018

M.B. 27-08-2018

Modification :

A.Gt. 28-11-2018 - M.B. 28-12-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés membres du Conseil de promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité pour un mandat de cinq ans :

1° en qualité de membres représentant le secteur associatif :

- Madame AMRANI Myriem,
- Monsieur ANSAY Alexandre,
- Monsieur BOSSUT Nicolas,
- Madame EMMANUEL Noémie,
- Monsieur EVRARD Pierre,
- Monsieur SIMON Régis

2° en qualité de membre représentant le secteur académique : Madame ZIBOUH Fatima.

La Présidence du Conseil est assurée par M. ANSAY Alexandre

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - La Ministre de l'Egalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juillet 2018.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

I. SIMONIS